

## **Projets Internationaux de l'Église sans corruption**

### **Prise de position de la « *Conférence sur les affaires internationales de l'Église* »**

(Adoptée par la *Conférence catholique allemande sur les affaires internationales de l'Église*  
le 15 octobre 2025)

#### **0. Introduction**

Dans la conception que les acteurs ecclésiastiques ont de leur travail, les croyances religieuses communes et les valeurs partagées constituent le fondement de la coopération. Des vertus telles que l'honnêteté, l'intégrité et l'orientation vers le bien commun font partie des principes de la doctrine morale et de l'éthique sociale chrétiennes. Le Pape François n'a cessé de mettre en garde avec insistance contre le péché de la corruption et ses conséquences. Son successeur, le Pape Léon XIV, a également envoyé un signal fort contre la corruption peu après son élection.<sup>1</sup>

Par corruption, nous entendons l'abus du pouvoir pour obtenir des bénéfices personnels. Cela comprend notamment la corruption active et passive, l'acceptation d'un avantage et l'octroi d'un avantage. La corruption existe sous différentes formes dans toutes les sociétés.

**La corruption nuit particulièrement aux plus pauvres**, qui sont au centre du travail et de la coopération internationale de nos agences humanitaires, de nos diocèses et de nos ordres religieux dans le cadre de projets. Elle aggrave les inégalités existantes et entrave le développement. La lutte contre la corruption contribue au bon fonctionnement d'une communauté et au développement économique. Il est donc de notre devoir de lutter contre la corruption autant que possible ; elle ne doit en aucun cas exister dans les projets internationaux de L'Église.

La prise de position de la *Conférence allemande catholique sur les affaires internationales de l'Église* définit un cadre commun et contraignant pour combattre la corruption. Toutefois, en ce qui concerne les mesures et les instruments qu'il faut appliquer, il est nécessaire d'établir des concepts spécifiques en tenant compte de la diversité des structures et des possibilités de chaque institution ([archi]diocèse, organisation d'aide, ordre religieux). Beaucoup de nos organisations ont mis en œuvre de tels concepts sous forme de principes directeurs et de directives.

#### **1. Risques de corruption dans le contexte des projets d'aide internationaux de l'Église**

La corruption met en péril l'utilisation adéquate des dons et des subventions sur laquelle les groupes cibles, les donateurs et les bienfaiteurs comptent. Elle fragilise la confiance mutuelle et porte atteinte à la crédibilité de toutes les parties impliquées. Elle nuit à la réputation et à

---

<sup>1</sup> Le 15 juin 2025, le congolais Floribert Bwana Chui a été proclamé bienheureux par le Pape Léon XIV. Cet employé des douanes congolais avait été assassiné en raison de sa foi et de son incorruptibilité.

l'intégrité non seulement des organisations impliquées, mais aussi d'autres institutions ecclésiastiques et de l'Église elle-même.

Négliger la prévention de la corruption ou le traitement des affaires de corruption pourrait entraîner une perte de réputation d'une organisation d'aide, qui s'accompagnerait d'une baisse des dons. Des normes élevées de diligence raisonnable sont requises lors du transfert de fonds publics. En cas d'absence de preuves de l'utilisation adéquate des fonds ou en cas de malversation prouvée des fonds, l'organisation d'aide allemande est dans tous le cas responsable vis-à-vis des donateurs publics, indépendamment du fait que le dommage ait été causé au sein même de l'organisation d'aide ou auprès de l'organisation partenaire à l'étranger.

## **2. *La lutte contre la corruption comme une tâche commune avec nos partenaires***

Nous voulons entamer un processus de coopération et un **dialogue** avec nos partenaires afin de comprendre et d'enrayer les mécanismes néfastes de la corruption. Ceci est une idée centrale au sein de l'Église dans la perspective de ses relations internationales, car c'est une communauté d'apprentissage, de prière et de solidarité. La lutte contre la corruption doit être **une préoccupation commune et contraignante** afin de définir et de développer une contre-culture à la corruption.

Faire partie de l'Église universelle signifie être en lien avec d'autres Églises locales. Notre coopération humanitaire et missionnaire au sein de l'Église mondiale se caractérise par des relations et un dialogue avec nos partenaires de projet. En nous basant sur nos valeurs fondamentales de solidarité et de subsidiarité, nous voulons donc réaliser et améliorer continuellement la prévention de la corruption avec eux. Notre objectif, en ce qui concerne nos projets internationaux, est d'harmoniser **la coopération solidaire « d'égal à égal » avec des mesures décisives contre la corruption**. Nos partenaires doivent être renforcés dans l'accomplissement de leur propre responsabilité de prévenir la corruption.

Dans ce contexte, nous précisons clairement que - sans distinction de personne et de fonction - **les mêmes mesures et règles s'appliquent** partout - aussi bien pour nous que pour nos partenaires au Sud et en Europe de l'Est, pour les partenaires laïcs comme pour les partenaires ecclésiastiques, pour les collaborateurs des projets comme pour les évêques.

Les preuves d'utilisation, les contrats de projet, les contrôles et autres mesures de sanctions servent à remplir les exigences légales et réglementaires. Leur but est également d'empêcher les comportements moralement répréhensibles dès le début. Ils ne doivent pas être interprétées comme un manque de confiance à l'égard de nos partenaires de projet.

### **3. Mesures formelles et sensibilisation**

La relation de partenariat dans le cadre de la solidarité de l'Église globale rend la coopération particulièrement précieuse et efficace. Elle ne doit toutefois pas conduire à négliger les mesures de prévention formelles.

La lutte contre la corruption nécessite des mesures **à différents niveaux**. Au **niveau de la gouvernance**, elle comprend un cadre réglementaire et la mise en œuvre de normes et d'instruments de contrôle appropriés. Les règlements juridiques et de sanctions ont un effet préventif.

Afin de garantir une mise en œuvre responsable des projets, nous considérons comme indispensables une gestion financière efficace, l'application du principe du double contrôle, des transferts financiers uniquement vers les comptes bancaires de personnes juridiques<sup>2</sup>, la présentation d'un plan de financement global qui comprend l'ensemble du projet (et non uniquement la partie faisant l'objet de la demande)<sup>3</sup> ainsi que l'obligation de présenter dans un délai convenable des justificatifs d'utilisation des fonds du projet. Ces mesures sont soutenues par un système de contrôle interne et une structure de surveillance efficace.

En cas de soupçon fondé de corruption, l'institution concernée ([archi]diocèse, organisation d'aide, ordre religieux) a le droit de mettre fin à tout moment à la coopération, d'entamer des poursuites pénales et d'engager des actions judiciaires afin de récupérer les fonds.

Au-delà des mesures juridiques et structurelles, il convient d'agir au niveau de **la sensibilisation, de l'information sur les principes socio-éthiques et moraux et de la transmission d'expertise**. Le personnel de nos organisations et nos partenaires des projets doivent comprendre les liens complexes qui existent entre la corruption et la pauvreté, l'instabilité et les conflits, ainsi que les conditions dans lesquelles la corruption se développe.

Les écoles, les universités et les centres de formation, les ateliers et les conférences peuvent être des **lieux d'apprentissage** pour informer sur les liens de causalité et lutter contre la corruption. Les campagnes dans lesquelles des personnes de confiance s'engagent pour cet objectif sont particulièrement efficaces. Il convient notamment d'utiliser des canaux médiatiques accessibles à un large public. La prise de conscience peut se faire par la catéchèse, par d'autres mesures dans le domaine de l'éducation des adultes ou encore par les sermons. Dans ce contexte, il est important de tenir compte également des vertus civiques et liées au bien commun.

La lutte contre la corruption implique des dépenses personnelles et financières plus élevées qui doivent être prises en compte lors de la planification du projet.

---

<sup>2</sup> Cela ne s'applique pas aux cas où, comme pour les bourses, des personnes individuelles bénéficient d'une aide financière.

<sup>3</sup> Cela ne concerne pas nécessairement les projets partiels qui sont fonctionnels en soi.

Malheureusement, il y a beaucoup de possibilités d'obtenir des avantages personnels en contournant les règles. Malgré toutes les mesures de précaution prises, le risque de corruption demeure. Nous devons en rester conscients.

**Conclusion :** Ce n'est qu'en adoptant une attitude claire que l'Église peut avoir un impact sur la société et contribuer à long terme à un changement culturel qui puisse éliminer le fléau de la corruption. Cette attitude exige de nos institutions qu'elles mettent en œuvre toutes les mesures de prévention et de contrôle dont elles disposent. Des règles transparentes sont importantes. De plus, il est nécessaire que, au-delà des obligations formelles, la motivation interne de toutes les personnes impliquées dans les projets internationaux de l'Église soit renforcée pour agir avec intégrité.

*Pour aider à la mise en œuvre de telles mesures, la plateforme « Communicare.social » et le site web « weltkirche.de » proposent, entre autres, des outils de sensibilisation, des mesures juridiques et des instruments de contrôle, sous la forme de modèles de contrats exemplaires, de webinaires, de vidéos et de matériel d'information fourni par Transparency International Allemagne.*

*La plateforme « Communicare.social » sert à l'échange entre les personnes participant à la coopération internationale de l'Église dans le domaine de l'aide humanitaire et de la mission, sur les questions relatives à la lutte contre la corruption.*

*Les inscriptions doivent être adressées à [weltkirche.migration@dbk.de](mailto:weltkirche.migration@dbk.de).*